



Inscription aux filières de formation du degré secondaire II

Gymnase, école de maturité professionnelle, école de culture générale et école de commerce

Calendrier de l'examen d'admission à l'intention des parents et des élèves

Le présent calendrier est destiné aux élèves des écoles publiques qui n'ont pas participé à l'évaluation et aux élèves pour lesquels une évaluation n'est pas possible. Les élèves qui participent à l'évaluation sont priés de se référer au calendrier pour la procédure d'évaluation.

Date	Description	Compétence
du 2 décembre au 15 février	Inscription à l'examen d'admission Les élèves et leurs parents remplissent la demande d'inscription en indiquant les choix liés à la formation choisie (p. ex. disciplines choisies, orientation de la MP, école, etc.). Le lien vers celle-ci est publié à l'adresse www.be.ch/inscriptionsec2 . L'inscription en ligne doit être dûment complétée avant le 15 février . Aucun document ne doit être transmis par courrier aux écoles du secondaire II mais les élèves et leurs parents ont la possibilité, pour leur usage personnel, d'imprimer les documents mentionnant les décisions prises. Remarque : Les élèves qui sont désavantagés en raison d'un handicap ou d'un trouble diagnostiqué ou qui n'ont commencé à suivre l'enseignement dans la première ou la deuxième langue (français ou allemand) qu'à partir de la 8H (gymnase ou ECG) ou de la 9H (MP1 et EC avec MP) ou ultérieurement l'indiquent lors de l'inscription à l'examen d'évaluation et téléchargent la demande correspondante et les autres documents exigés. Les élèves qui n'ont pas encore de contrat d'apprentissage mais qui, s'ils trouvaient une place d'apprentissage, envisageraient de préparer la maturité professionnelle, doivent déjà s'inscrire à la MP 1.	Élèves et leurs parents
Jusqu'à fin février	Convocation à l'examen d'admission Les élèves et leurs parents reçoivent la convocation à l'examen d'admission d'ici fin février.	École compétente au degré secondaire II
février / mars	Organisation de l'examen d'admission En février / mars a lieu l'examen d'admission dans les écoles compétentes du degré secondaire II. <ul style="list-style-type: none">– Gymnase : 25/26 février 2026 (épreuves écrites) et 10/11 mars 2026 (épreuves orales)– Ecole de maturité professionnelle : 9 mars 2026 (épreuves écrites) et semaines 8 à 10 (épreuves orales)– Ecole de culture générale : 24 février 2026– Ecole de commerce avec maturité professionnelle : 9 mars 2026 (épreuves écrites) et semaines 8 à 10 (épreuves orales)– Ecole de commerce sans maturité professionnelle : 10 mars 2026 (épreuves écrites) et semaines 8 à 10 (épreuves orales)	École compétente au degré secondaire II
Jusqu'à fin mars (MP 1 : début avril)	Résultats d'examen La direction de l'école compétente du degré secondaire II transmet les résultats d'examen par voie de décision écrite aux élèves et à leurs parents. Les élèves qui ont réussi leur examen d'admission sont contactés par l'école du degré secondaire II.	Direction de l'école compétente au degré secondaire II